

\*\*\*\*\*  
\* GESTRIM S.A. \*  
\* capital 30 000 000 Euros \*  
\* 8, rue Pierre Brossolette \*  
\* 78220 VIROFLAY \*  
\* Tél.: 01.30.24.55.18 \*  
\* Fax : 01.30.24.61.58 \*  
\*\*\*\*\*

Maurepas le, 19 Mai 2005

Caisse de garantie - C G I ASSURANCES - 128  
Carte professionnelle N°3126  
délivrée par la préfecture de Paris  
Siret : 303 336 119 00018

Mr/Mme WROBLEWSKI  
LES COTTAGES DE CRESSELY  
121 AV C.Nicolas LEDOUX  
78114 MAGNY LES HAMEAUX

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les membres du Syndicat des copropriétaires de la Résidence :

LES COTTAGES DE CRESSELY  
AV C.Nicolas LEDOUX  
78114 MAGNY LES HAMEAUX

se sont réunis en Assemblée Générale ORDINAIRE du 10/05/2005 au

SALLE MADELEINE LANDAIS  
A COTE DE LA GENDARMERIE

sur convocation régulière adressée à tous les copropriétaires le  
08/04/2005.

### sont ABSENTS et NON REPRESENTES:

MouMME ABOU-ZAHAB Mohamad.....1	MouMME ALLARD & DONY.....1
MouMle AUBRUN OU WAGNIER.....1	MouMME BEAUMONT.....1
Mme BRESSON - BOET M.J.....1	MouMME BRUXELLE Didier.....1
Mr CASTRO LOPES.....1	Mme CHAMAYOU.....1
MouMME COHEN DIT COLIN Gilles.....1	Mme COLOMBIE Veronique.....1
MouMME D'HUART MARIE-CLAUDE.....1	MouMME DESMETTRE Laurent.....1
MouMME DOUCET David.....1	MouMME DREANO Jean-Pierre.....1
MouMME DUBUC.....1	Mr ETOURNEAU ou Melle PUBLIE.....1
MouMME GONTIER.....1	Mr GRAFF Patrice.....1
MouMME GUILLEMIN Alain.....1	MouMME GUILLON Philippe.....1
Mme HERVOT Catherine.....1	MouMME HUYVENAAR Stéphan.....1
MouMME JAILLET & CAPDEVIELLE.....1	MouMME JONCHEERE Christophe.....1
MouMME LAIGNEAU Joseph.....1	MouMME LELEU.....1
MouMME MARCHAND Alain.....1	MouMME MEDARD.....1
MouMME MENEZ.....1	Mme PAINCHART Marie-Claire.....1
Mr PARISE Jean Claude.....1	MouMME PRAT Jean-Richard.....1
MouMME PUIMEAN-CHIEZE.....1	MouMME RAMBOUR Marc.....1
Mme ROUILLARD Catherine.....1	MouMME RUEL-COQUILLET Bernard.....1
MouMME SAGOT Sylvain.....1	Mme SEVAULT-HONNONNS Catherine.....1
MouMME TAIX Jean-Christophe.....1	MouMME TERTEAUX.....1
MouMle TEYSSIER / VIAUD.....1	MouMME TKATCHENKO.....1
MouMME TOURNIER.....1	MouMME VANGERMEZ.....1
MouMME VEITH.....1	MouMME VELLEN.....1
MouMME VIVANCE Andre.....1	

soit 47 copropriétaires totalisant 47/124èmes.

ENT PRESENTS:

MouMME AUTRET.....  
MouMME BARBIER.....  
MouMME BOUCHARD Nicolas.....  
Mme BOWERS JOUHANEAU Muriel  
MouMle CAHOREAU/LEMBERT.....  
Mr DE FOURNAS DE LA BROSSE  
MouMME DELCOURT.....  
Mme DIETRICH/GUINEBERT.....  
MouMME DUMURE.....  
Mr FAREZ OU MLE GUILLOU...  
MouMME GAILLOT.....  
MouMME GAUCHET.....  
Mr GENET Yves.....  
MouMME GERAT Emmanuel.....  
MouMME GUILLO.....  
Mr HANOUN Dominique.....  
MouMME JOUVE Gerard.....  
MouMME LABREVOIS Colette.....  
MouMle LASSERRE & MELLADO.....  
MouMME LE BILLAN Patrick.....  
Mme LE CHEVALIER.....  
MouMME LEFEVRE Yann.....  
MouMME LOUAZEL.....  
MouMME MARCEL.....  
MouMME MARTIN Bernard.....  
MouMME MARTY Alexis.....  
Mr MAURIN Joel.....  
MouMME MISSAKIAN Frank.....  
MouMME MONTAGNY & CHAPRON.....  
MouMME NICOL.....  
MouMME OLIFANT Rene.....  
MouMME PHELIPPEAU Michel.....  
MouMME QUILLET Stéphane.....  
MouMME RIVIERE Lionel.....  
MouMME RUFFIN Stéphane.....  
MouMME SCHARRE.....  
MouMME TEROL Ezequiel.....  
Mr VALLOT ou Mme GARNIER..  
Mme ZUCCARELLI-CANTRAINNE D

MouMME BALASSE Helve.  
MouMME BOISSIER Miche  
Mme BOUVIER Lucett  
MouMME BROWN Francis.  
MouMME CUNCHON Franco  
MouMME DELABARRE....  
MouMME DESSAUX.....  
MouMME DUEDARI Naël.  
MouMME ETIENNE Bruno  
MouMME FERNANDEZ & F  
Mme GALLI Michello  
MouMME GAUGAIN.....  
MouMME GEORGE.....  
MouMME GUERRIER.....  
MouMME HAMARD Herve.  
MouMle HEBERT/LEFEBV  
MouMME KURINCKX Alai  
MouMME LAGORGETTE...  
MouMME LAURENT.....  
Melle LE CALVE.....  
MouMME LE ROUZIC-NOR  
MouMME LEQUEUX Jean-  
MouMME MADEC.....  
Mr MARINA Michel  
MouMME MARTIN Thomas  
MouMME MAUDUIT.....  
MouMME MERLE Pascal  
MouMME MONATE.....  
MouMle MOREL & POTT  
MouMME NICOLAS Roge  
Mr PERROT Domin  
Mme PIERRE dit B.

- 1) DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE
- 2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS & DU SECRETAIRE
- 3) RAPPORT MORAL DU CONSEIL SYNDICAL
- 4) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2004
- 5) QUITUS AU SYNDIC POUR SA GESTION DE L'EXERCICE 2004
- 6) RENOUELEMENT DU SYNDIC GESTRIM S.A ET APPROBATION DU CONTRAT
- 7) A LA DEMANDE DE Mme WROBLEWEKI : EN CAS DE NON RENOUELEMENT DU MANDAT DU CABINET GESTRIM S.A.ELECTION D'UN NOUVEAU SYNDIC  
Le Cabinet VILLA selon contrat joint.
- 8) A LA DEMANDE DE Mme WROBLEWSKI : MODALITE DE GESTION BANCAIRE - MAINTIEN D'UN COMPTE UNIQUE
- 9) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2005
- 10) APPROBATION DU BUDGET DU 01/01/2006 au 31/12/2006
- 11) DESIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL
- 12) AUTORISATION POUR LA DITRIBUTION DES CONVOCATIONS CONTRE EMARGEMENT
- 13) EVALUATIONS DES RISQUES PROFESSIONNELS (M. DOS SANTOS)
- 14) TRAVAUX DE REFECTION DU LOCAL TECHNIQUE
- 15) TRAVAUX SATER Vote de la dernière tranche
- 16) TRAVAUX DE DRAINAGE DES PARKINGS N°6 & 7.
- 17) MISE EN PLACE DE COMPTEUR E.D.F
- 18) REFECTION DU TABLEAU DE COMMANDE DES REVERBERES DE L'AVENUE ET DES PLACETTES.
- 19) PROJET DE CESSION DE L'AVENUE NICOLAS LEDOUX A LA COMMUNE.
- 20) DEMOUSSAGE OU RENOVATION DES TOITURES DE GARAGES
- 21) AUTORISATION POUR SOUSCRIRE UN EMPRUNT A LA BANQUE ENTENIAL
- 22) ADMINISTRATION ET GESTION COURANTE DE LA COPROPRIETE

1) DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance :  
Mme WROBLEWSKI.

77 présents sur 124	représentant	77/124	voix.
77/77	voix POUR	( 77/77 )	
0/77	voix CONTRE	( 0/77 )	
0/77	voix ABSTENTION	( 0/77 )	

Cette résolution est ADOPTÉE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS & DU SECRETAIRE

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateurs les copropriétaires suivants :

- M. NICOL
- M. BALASSE
- M. LAURENT

La société GESTRIM S.A, en sa qualité de syndic, assure le secrétariat de séance.

77 présents sur 124	représentant	77/124	voix.
77/77	voix POUR	( 77/77 )	
0/77	voix CONTRE	( 0/77 )	
0/77	voix ABSTENTION	( 0/77 )	

Cette résolution est ADOPTÉE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

**3) RAPPORT MORAL DU CONSEIL SYNDICAL**

Le Conseil Syndical rend compte de sa mission à l'Assemblée Générale qui prend acte.

**4) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE -31/12/2004**

L'Assemblée Générale approuve :

\* Sans réserve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice arrêté au 31/12/2004 comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire.

77 présents sur 124 représentant		77/124 voix.
77/77 voix POUR	( 77/77 )	
0/77 voix CONTRE	( 0/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

Cette résolution est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ des PRESENTS et REPRESENTES

**5) QUITUS AU SYNDIC POUR SA GESTION DE L'EXERCICE 2004**

L'Assemblée Générale donne quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 31/12/2004

77 présents sur 124 représentant		77/124 voix.
71/77 voix POUR	( 71/77 )	
3/77 voix CONTRE	( 3/77 )	
3/77 voix ABSTENTION	( 3/77 )	

Ont voté CONTRE:

MouMME JOUVE Gerard.....1	MouMME WROBLEWSKI.....1
Mme ZUCCARELLI-CANTRAINNE D.....1	

Se sont ABSTENUS:

MouMME MARTIN Thomas.....1	MouMME MARTY Alexis.....1
MouMME MISSAKIAN Frank.....1	

Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

**6) RENOUVELLEMENT DU SYNDIC GESTRIM S.A ET APPROBATION DU CONTRAT**

L'Assemblée Générale désigne à nouveau la société GESTRIM S.A pour une durée d'un an.

L'Assemblée Générale se tiendra au plus tard, à la diligence du syndic dans un délai de 6 mois à compter de la date d'arrêté des comptes présentés.

Dans l'hypothèse où les conditions légales de majorité requises pour la désignation du syndic ne seraient pas atteintes en première lecture et que le syndic soit obligé de convoquer une deuxième Assemblée Générale, sa mission sera prorogée jusqu'à la tenue de celle-ci. Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à 6.645,51 Euros HT, soit 7.948,03 Euros TTC au titre de la gestion courante pour la période de l'exercice comptable du 01/01/2005 au 31/12/2005.

A l'issue de celle-ci les honoraires dus jusqu'au terme du mandat seront calculés au prorata de la période.

L'Assemblée Générale désigne le Président de séance, pour signer le contrat de syndic adopté au cours de la présente réunion.

77 présents sur 124 représentant	77/124 voix.
72/77 voix POUR	( 72/77 )
1/77 voix CONTRE	( 1/77 )
4/77 voix ABSTENTION	( 4/77 )

**Ont voté CONTRE:**

Mr GENET Yves.....1

**Se sont ABSTENUS:**

MouMME JOUVE Gerard.....1	MouMME MARTIN Thomas.....1
MouMME WROBLEWSKI.....1	Mme ZUCCARELLI-CANTRAINNE D.....1

**Cette résolution est ADOPTEE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES**

**7) EN CAS DE NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CABINET GESTRIM S.A.ELECTION D'UN NOUVEAU SYNDIC : Le Cabinet VILLA selon contrat joint.**

Cette résolution est sans objet.

**8) MODALITE DE GESTION BANCAIRE - MAINTIEN D'UN COMPTE UNIQUE**

Cette résolution est sans objet.

**9) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2005**

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 d'un montant de 73.800,00.Euro  
L'Assemblée Générale donne mandat au syndic pour appeler trimestriellement des provisions auprès des copropriétaires sur la base du quart du budget prévisionnel, réparti au prorata des tantièmes généraux de chacun des copropriétaires.

77 présents sur 124 représentant	77/124 voix.
73/77 voix POUR	( 73/77 )
2/77 voix CONTRE	( 2/77 )
2/77 voix ABSTENTION	( 2/77 )

**Ont voté CONTRE:**

MouMME OLIFANT Rene.....1	MouMME RUFFIN Stéphane.....1
---------------------------	------------------------------

**Se sont ABSTENUS:**

MouMME LE BILLAN Patrick.....1	MouMME SCHARRE.....1
--------------------------------	----------------------

**Cette résolution est ADOPTEE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES**

**10) APPROBATION DU BUDGET DU 01/01/2006 au 31/12/2006**

Afin d'une part de satisfaire aux dispositions de la loi SRU et d'autre part de permettre au syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues et ce par voie de référé directement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la Loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale, approuve le budget prévisionnel initial pour l'exercice du 01.01.2006 au 31.12.2006 d'un montant de **73.800,00 Euros**.

Le montant de ce budget sera révisé lors de la prochaine Assemblée Générale, en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours, et des décisions concernant les charges courantes de fonctionnement. Mandat est donné au syndic pour appeler les provisions trimestrielles payables d'avance et exigible le premier jour de chaque trimestre de l'exercice du 01.01.2006 au 31.12.2006, calculées sur la base du quart de ce budget prévisionnel, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale portant sur sa révision.

77 présents sur 124 représentant		77/124 voix.
75/77 voix POUR	( 75/77 )	
2/77 voix CONTRE	( 2/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

**Ont voté CONTRE:**

MouMME OLIFANT Rene.....1      MouMME RUFFIN Stéphane.....1

**Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES**

**11) DESIGNATION DU CONSEIL SYNDICAL**

L'Assemblée Générale désigne Messieurs et Mesdames :

Mme FESTOR	M. MARTIN
Mme LOUAZEL	M. NICOL
M. BALASSE	M. QUIQUE
M. GAILLOT	M. RIVIERE
M. HAMARD	M. RUFFIN
M. LAURENT	

En qualité de membres du Conseil Syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21 & 25 du décret du 17 mai 1967 modifié par décret du 27 mai 2004 et ce pour une durée de 1 AN.

**Ces membres sont élus à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES.**

**Mme WROBLEWSKI**

77 présents sur 124 représentant		77/124 voix.
71/77 voix POUR	( 71/77 )	
6/77 voix CONTRE	( 6/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

**Ont voté CONTRE:**

Mr HANOUN Dominique.....1	MouMle LASSERRE & MELLADO.....1
MouMME LE BILLAN Patrick.....1	Melle LE CALVE.....1
MouMME RUFFIN Stéphane.....1	MouMME SCHARRE.....1

**Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES**

**12) AUTORISATION POUR LA DISTRIBUTION DES CONVOCATIONS CONTRE EMARGEMENT**

L'Assemblée après en avoir délibéré, autorise le Syndic à la distribution des convocations de l'Assemblée Générale contre émargement.

77 présents sur 124	représentant	77/124 voix.
74/77 voix POUR	( 74/77 )	
3/77 voix CONTRE	( 3/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

Ont voté CONTRE:

MouMME MARTIN Thomas.....1	MouMME OLIFANT Rene.....1
MouMME URVOY Didier.....1	

Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

**13) EVALUATIONS DES RISQUES PROFESSIONNELS (M. DOS SANTOS)**

Afin de respecter les dispositions obligatoires du décret du 5 novembre 2001 relatives à l'évaluation des risques professionnels auxquels votre gardien /employé d'immeuble est exposé, nous vous informons avoir passé un ordre de service à la société DEP (prestataire exclusif du groupe GESTRIM) pour l'établissement de ce document pour un coût de 520 Euros TTC.

Somme incluse au budget

Ci-joint documents "évaluation et prévention des risques professionnels pour la sécurité et la santé des travailleurs".

77 présents sur 124	représentant	77/124 voix.
77/77 voix POUR	( 77/77 )	
0/77 voix CONTRE	( 0/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

Cette résolution est ADOPTÉE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

**14) TRAVAUX DE REFECTION DU LOCAL TECHNIQUE**

L'Assemblée Générale décide de voter un budget de : 7.400,00Euros avec mandat au Conseil Syndical de choisir un devis et faire réaliser ces travaux.

Les appels de fonds travaux seront effectués par avis du Conseil Syndical et après diffusion d'un tableau récapitulatif.

77 présents sur 124	représentant	77/124 voix.
72/77 voix POUR	( 72/77 )	
5/77 voix CONTRE	( 5/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

Ont voté CONTRE:

MouMME BARBIER.....1	MouMME LABREVOIS Colette.....1
Mr MAURIN Joel.....1	MouMME OLIFANT Rene.....1
Mr VALLOT ou Mme GARNIER.....1	

Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. Mme HEBERT donne pouvoir à M. TEROL

**15) TRAVAUX SATER Vote de la dernière tranche****a) VOTE SUR LA NATURE DES TRAVAUX**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis présentés par le Syndic, décide d'effectuer les travaux SATER et retient la proposition présentée par l'entreprise SATER s'élevant à 9.706,00 Euros T.T.C..

**b) VOTE SUR LES HONORAIRES DU SYNDIC**

L'Assemblée Générale prend acte que les honoraires du Syndic, seront calculés conformément au contrat adopté lors de la présente Assemblée Générale.

**c) VOTE SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :

- 1er Appel de fonds au
- 2ème Appel de fonds au
- 3ème Appel de fonds au

de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans son devis. Décide que le coût des travaux sera réparti conformément au règlement de copropriété

Les différents appels de fonds travaux seront effectués par avis du Conseil SYndical et après diffusion d'un tableau récapitulatif.

77 présents sur 124 représentant		77/124 voix.
77/77 voix POUR	( 77/77 )	
0/77 voix CONTRE	( 0/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

**Cette résolution est ADOPTÉE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES**

**16) TRAVAUX DE DRAINAGE DES PLACETTES N°6 & 7.**

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix d'un devis selon un budget de : 11.513,64 Euros T.T.C.

Les différents appels de fonds travaux seront effectués par avis du Conseil Syndical et après diffusion d'un tableau récapitulatif.

77 présents sur 124 représentant		77/124 voix.
75/77 voix POUR	( 75/77 )	
2/77 voix CONTRE	( 2/77 )	
0/77 voix ABSTENTION	( 0/77 )	

**Ont voté CONTRE:**

MouMME AUTRET.....1      MouMME LE BILLAN Patrick.....1

**Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES**

**17) MISE EN PLACE DE COMPTEUR E.D.F**

L'Assemblée Générale décide de ne pas effectuer la mise en place de compteur E.D.F.

77 présents sur 124 représentant 77/124 voix.  
 77/77 voix POUR ( 77/77 )  
 0/77 voix CONTRE ( 0/77 )  
 0/77 voix ABSTENTION ( 0/77 )

**Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES**

**18) REFECTION DU TABLEAU DE COMMANDE DES REVERBERES DE L'AVENUE ET DES PLACETTES.**

L'Assemblée décide de ne pas effectuer la réfection du tableau de commande.

77 présents sur 124 représentant 77/124 voix.  
 77/77 voix POUR ( 77/77 )  
 0/77 voix CONTRE ( 0/77 )  
 0/77 voix ABSTENTION ( 0/77 )

**Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES**

**19) PROJET DE CESSION DE L'AVENUE NICOLAS LEDOUX A LA COMMUNE.**

L'Assemblée prend acte du projet de cession de l'Avenue Claude Nicolas Ledoux et mandate le Conseil Syndical pour :

- Effectuer un audit technique par un Bureau Technique,
- Une négociation avec la Mairie avec un budget de 2.000 Euros,
- Négocier avec l'entreprise de gestion des réseaux et/ou tout autre organisme.

Ce budget sera appelé en cas de nécessité et sur avis du Conseil Syndical.

77 présents sur 124 représentant 77/124 voix.  
 68/77 voix POUR ( 68/77 )  
 9/77 voix CONTRE ( 9/77 )  
 0/77 voix ABSTENTION ( 0/77 )

**Ont voté CONTRE:**

MouMME AUTRET.....1	MouMME BARBIER.....1
MouMME GERAT Emmanuel.....1	MouMME LABREVOIS Colette.....1
MouMME MAUDUIT.....1	Mr MAURIN Joel.....1
MouMME OLIFANT Rene.....1	MouMME RUFFIN Stéphane.....1
Mr VALLOT ou Mme GARNIER.....1	

**Cette résolution est ADOPTEE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**20) DEMOUSSAGE OU RENOVATION DES TOITURES DE GARAGES**

L'Assemblée Générale décide de ne pas effectuer les travaux de rénovation de la toiture des garages.

77 présents sur 124 représentant	77/124 voix.
66/77 voix POUR	( 66/77 )
10/77 voix CONTRE	( 10/77 )
1/77 voix ABSTENTION	( 1/77 )

**Ont voté CONTRE:**

MouMME BALASSE Herve.....1	MouMME GERAT Emmanuel.....1
MouMME JOUVE Gerard.....1	MouMME LAURENT.....1
Mme LE CHEVALIER.....1	MouMME MADEC.....1
Mr PERROT Dominique.....1	Mme SPERBER Françoise.....1
MouMME WROBLEWSKI.....1	Mme ZUCCARELLI-CANTRAINNE D.....1

**Se sont ABSTENUS:**

MouMME KURINCKX Alain.....1

**Cette résolution est ADOPTÉE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.**

**21) AUTORISATION POUR SOUSCRIRE UN EMPRUNT A LA BANQUE ENTENIAL**

Cette résolution est sans objet.

**22) ADMINISTRATION ET GESTION COURANTE DE LA COPROPRIETE**

Les différents appels de fonds travaux seront effectués par avis du Conseil Syndical et après diffusion d'un tableau récapitulatif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à : 23 H.30.

Le Président de séance      Les scrutateurs      Le secrétaire de séance

Mme WROBLEWSKI      M. NICOL      M. BALASSE      M. BERNARD

M. LAURENT

Le présent procès-verbal a été signé le jour de l'assemblée.  
"Pour copie certifiée conforme à l'original"

**IMPORTANT** : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales, doivent à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic (Loi N° 85-1470 du 31 Décembre 1985), dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa (Art.42 alinéa 2 de la loi du 10.07.65. complété par le décret du 01.01.86.).

Toute action en contestation de la validité des décisions prises s'effectue par assignation devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de situation de l'immeuble et non pas en lettre recommandée AR.